

D2025-087

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Jean-Pierre LUNOT, 1^{er} adjoint au Maire de Royat.

Date de convocation : 17 septembre 2025

Etaient présents : MM. LUNOT Jean-Pierre, BIGOURET-DENAES Christine, DOCHEZ Alain, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Véréne, CANAVEIRA Antonio, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, BERNETTE Christian.

Absents/excusés : Marie-Anne JARLIER, Sophie MERCIER

Procurations : Marcel ALEDO à Jean-Pierre LUNOT
Géraldine MINGUET à Isabelle COQUEL
Delphine LINGEMANN à Isabelle JOURDY
Virginie MICHEL à Jean-Louis CELSE
Annie CHAUMETON à Jean-Luc MEYER
Bruno TIRADON à André GAZET
Arnaud BELZANNE à Christine BIGOURET-DENAES
Philippe JOUFFRET à Christian BERNETTE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 23 dont 8 procurations

M. Jean-Pierre LUNOT ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Demande de subvention au Fonds de Soutien Métropolitain et Agence Nationale du Sport – City stade

Rapporteur : Mme Véréne SOLELIS, 3ème adjointe

D2025-087

La Ville de Royat souhaite renforcer son offre en équipements sportifs de proximité accessibles à tous, et en particulier aux enfants et aux jeunes. Le projet consiste en la réalisation d'un City Stade en centre-bourg, entre le boulevard Romeuf et l'avenue Pasteur, au cœur du quartier des écoles. Cet équipement prendra la forme d'un terrain multisport en accès libre, permettant la pratique de diverses disciplines (football, basket-ball, handball, volley-ball...) dans un espace sécurisé et aménagé.

Le projet envisagé est situé au carrefour entre l'Ecole Maternelle, l'Ecole Elémentaire et la Maison de l'Enfance qui vient tout juste d'être ouverte au public.

Les objectifs sont les suivants ;

- Offrir aux élèves des écoles de Royat un lieu de pratique sportive adapté, à proximité immédiate de leur établissement.
- Mettre à disposition des jeunes et des familles de la commune un équipement sportif moderne, accessible librement en dehors du temps scolaire.
- Encourager la pratique régulière d'activités physiques et sportives, dans une logique de santé publique et de lutte contre la sédentarité.
- Favoriser la convivialité et le lien social autour d'un équipement fédérateur en centre-bourg.

Le city stade est prévu pour les enfants âgés de 6 ans et plus.

La réalisation de ce City Stade représente une opportunité forte pour la Ville de Royat. Cet investissement structurant contribuera au développement d'une pratique sportive de proximité, au bénéfice des enfants, des jeunes et de l'ensemble des habitants, tout en dynamisant le centre-bourg.

Le montant estimatif du projet est de 130 000€ HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes				
		Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux subv.	Subvention	Taux réel
Travaux	130 000 €	État - ANS	130 000€	50%	65 000 €	50%
		METROPOLE - FSM	65 000 €		32 500 €	25%
		Autofinancement	130 000€		32 500 €	25%
TOTAL	130 000 €	TOTAL			130 000 €	100.00%

La commune sollicité les partenaires suivants au titre de subventions ou d'appel à projet :

- L'Etat et plus particulièrement l'Agence Nationale du Sport au titre du dispositif « équipement sportif de proximité »
- Clermont Auvergne Métropole au titre du fonds de soutien métropolitain

D2025-087

Un marché public sera lancé prochainement pour la réalisation du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (2 absentions : M. GAZET + pouvoir de M. TIRADON) de :

- ***approuver le projet présenté et autoriser le lancement d'un marché public.***
- ***solliciter le concours des partenaires financiers***
- ***dire que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la Commune 2025***
- ***autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce projet ou à ce marché public.***

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le 1^{er} adjoint,

Jean-Pierre LUNOT



Lucie MAHE,

Secrétaire de séance